



# LA LETTRE



## CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP



### Éditorial

**UN RÉFÉRENT RETRAITE UNIQUE POUR VOUS ACCOMPAGNER AU MIEUX DANS VOTRE RETRAITE.**

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Caisse de retraites du personnel de la RATP fête aujourd'hui ses 10 ans d'existence en tant qu'organisme de sécurité sociale de droit privé. Afin de vous aider à savoir précisément ce qui est mis à votre disposition pour vous accompagner dans votre nouvelle vie de retraité, nous sommes heureux de vous adresser le premier numéro de votre lettre d'information.



**Notre volonté est claire : vous informer et vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches.** Cette lettre d'information complète aujourd'hui une gamme d'outils qui est mise à votre disposition sur le site Internet : [www.crpratp.fr](http://www.crpratp.fr)



Vos **identifiant** et mot de passe pour accéder à votre espace dédié et sécurisé ont été joints au courrier accompagnant cette lettre.  
**Si vous aviez des questions particulières, n'hésitez pas à nous contacter.**

En espérant répondre efficacement à vos attentes, nous vous souhaitons une bonne lecture.



### À votre service :

Si vous avez des questions sur votre retraite, vous pouvez joindre un de nos conseillers retraite du **lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 16h45 au 01 49 74 72 20.**

Si vous souhaitez nous envoyer un message ou des documents, vous pouvez accéder à un formulaire en ligne sur [www.crpratp.fr](http://www.crpratp.fr), en cliquant en haut à droite de votre écran sur l'onglet « **Contactez-nous** ».

Vous pouvez également trouver de nombreuses réponses sur notre site dans la rubrique « **Vos questions** ».

Si vous souhaitez recevoir nos prochaines lettres d'information, **il vous suffit de nous communiquer votre adresse e-mail.**

**Directeur de publication:** Nathalie Droulez  
**Ont contribué à ce numéro:** Caroline Rémy  
**Conception graphique:** Maverick.





## Tout savoir sur nos services en ligne

Grâce à vos identifiants, vous pouvez accéder à vos services en vous connectant à l'espace Pensionnés sur : <http://www.crpratp.fr> en utilisant, soit le bouton « **Ouvrir une session** » disponible en haut à droite sur l'ensemble des pages du site, soit le bouton « **Mon compte > Connexion** » de l'espace pensionné.



- Vous pouvez consulter et modifier vos données personnelles
- Visualiser vos prestations perçues
- Connaître vos montants imposables



### LA CONSULTATION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les données consultables sont les suivantes :

- État civil
- RIB
- Situation familiale
- Adresse postale
- Historique des unions

Il est également possible de :

- Modifier son RIB
- Modifier son adresse postale
- Déclarer un changement de situation: divorce, mariage, etc.



### LA CONSULTATION DES PRESTATIONS SERVIES :

Ce service permet de consulter l'ensemble des prestations servies sur un mois avec :

- Le montant brut
- Les cotisations
- Les rappels éventuels
- Le net à payer

Il est également possible de :

- Consulter l'historique des prestations payées sur une période donnée.
- D'éditer une attestation de pension pour un mois donné.





## VOTRE MONTANT IMPOSABLE DÉSORMAIS DISPONIBLE EN LIGNE

Chaque début d'année, la **CRP RATP** vous envoyait par courrier la somme devant figurer sur votre déclaration de revenus pré-remplie.



**CE COURRIER NE SERA PLUS  
ENVOYÉ À PARTIR DE  
L'ANNÉE 2017  
AU PROFIT D'UNE  
INFORMATION  
CONSULTABLE SUR VOTRE  
ESPACE SÉCURISÉ  
ET DÉDIÉ.**



## OÙ TROUVER LE MONTANT IMPOSABLE ?

**Les montants imposables sont consultables :**

- En cumulé depuis le début de l'année fiscale en cours.
- En cumulé sur l'année fiscale antérieure.



## À QUELLE DATE MA PENSION SERA-T-ELLE VERSÉE ?

**En 2016 :**  
**Date de l'ordre de mise en paiement  
par la CRP RATP à votre banque\*.**

Sauf exception, le compte du pensionné est crédité dans les 24 à 72 heures suivantes.

\* Le délai peut être plus long pour les personnes vivant à l'étranger.

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Jeudi 28 janvier    | Jeudi 28 juillet    |
| Vendredi 26 février | Mardi 30 août       |
| Mercredi 30 mars    | Jeudi 29 septembre  |
| Jeudi 28 avril      | Vendredi 28 octobre |
| Lundi 30 mai        | Mardi 29 novembre   |
| Mercredi 29 juin    | Jeudi 29 décembre   |





## 2006-2016 : la CRP RATP fête ses 10 ans



### Interview :

**NATHALIE DROULEZ, DIRECTEUR DE LA CRP RATP**



Partenaire de votre nouvelle vie

La Caisse de retraites du personnel de la RATP a été créée en janvier 2006 pour assurer les missions de service public qui étaient confiées auparavant à la RATP. Elle souffle cette année sa dixième bougie. Nathalie Droulez, Directeur, revient sur cet événement.



#### **Quel souvenir gardez-vous de la création de la CRP RATP ?**

J'en garde le souvenir d'un travail d'équipe et de la découverte d'un univers différent.

#### **Quel bilan tireriez-vous de ces 10 premières années ?**

C'est une belle et grande aventure menée avec l'ensemble du personnel de la Caisse. Nous avons réussi à construire un véritable organisme de sécurité sociale.

#### **Quels sont les grands défis du futur ?**

Il s'agit de maintenir la pérennité de la Caisse, de continuer à évoluer, à avancer

avec les obligations que nous impose le monde de la protection sociale.

#### **Comment sont définis les projets de la Caisse pour les années à venir ?**

La convention d'objectifs et de gestion (COG) est un contrat signé entre les ministères, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de la Caisse. Pour la période 2011-2016, ses grands chantiers sont la satisfaction de l'affilié et la qualité de service. Cela inclut la mise en place d'une plateforme téléphonique ainsi qu'un site internet plus attractif permettant de trouver plus facilement l'information recherchée.



### DU NOUVEAU À LA CAISSE



L'année 2016 sera riche en événements. En décembre, les élections des Administrateurs vous représentant au Conseil d'Administration seront organisées. Un kit de vote vous sera adressé à la mi-novembre. Par ailleurs, la troisième COG devra être établie et signée. L'occasion de voir naître, entre 2017 et 2020, des projets innovants dont le mot d'ordre sera l'entière satisfaction des affiliés actifs et pensionnés.



**CRP RATP**

201 rue Carnot  
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex  
Tél. : 01 49 74 72 20  
[www.crpratp.fr](http://www.crpratp.fr)